

# LE DEVOIR

LIBRE DE PENSER

RÉFORME

## Montréal laissée en plan

*La CSDM et des acteurs-clés de la métropole en éducation sont exclus des consultations*

13 janvier 2016 | Philippe Orfali | Éducation



Photo: Benis Arapovic Getty Images

Sont exclus: les commissions scolaires de Montréal (CSDM) et English-Montréal (CSEM), respectivement les plus importantes des réseaux francophone et anglophone québécois.

Montréal et son réseau scolaire seront pour ainsi dire exclus des consultations parlementaires entourant le projet de loi 86 visant à réformer les commissions scolaires, a appris *Le Devoir*. Un geste tant « *partisan* » qu'« *antidémocratique* », selon les opposants du gouvernement Couillard.

La Société des musées du Québec y est. La Fédération des chambres de commerce et le Grand défi Pierre Lavoie aussi. L'Union des municipalités ? Présente. Mais ne cherchez pas les principales administrations scolaires de la métropole, et donc du Québec, dans la cinquantaine d'intervenants appelés à comparaître en commission parlementaire pour l'étude du projet de loi 86. Elles n'y sont pas, exception faite de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, dans l'ouest de l'Île, dont l'ex-directeur général est aujourd'hui le sous-ministre adjoint de François Blais.

Exclues, les commissions scolaires de Montréal (CSDM) et English-Montréal (CSEM), respectivement les plus importantes des réseaux francophone et anglophone québécois. *Idem* pour celle de la Pointe-de-l'Île (CSPI) et Lester-B.-Pearson, et pour les comités de parents de chacune des commissions scolaires de l'Île, selon la liste formulée par les principales formations politiques et obtenue par *Le Devoir*.

À la tête de la CSDM et de la CSEM respectivement, Catherine Harel-Bourdon et Angela Mancini n'en croyaient tout simplement pas leurs oreilles, mardi soir. « *Je ne peux pas croire que la plus grande commission scolaire du Québec, qui compte 10 % des élèves et parents québécois, avec un budget de 1 milliard à gérer, qui a le plus grand nombre d'élèves en difficulté d'apprentissage et qui fait face aux plus grands défis en matière d'accueil des immigrants, ne soit pas invitée à cette commission parlementaire sur l'étude du projet de loi 86, a indiqué Mme Harel-Bourdon. Je trouve cela inconcevable.* »

Elle avait personnellement écrit au ministre Blais ainsi qu'à tous les membres de la Commission de la culture et de l'éducation pour demander d'être entendue dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi 86. En vain.

Angela Mancini est elle aussi étonnée qu'on n'ait pas pu faire une place à son institution parmi les 53 organismes et experts sélectionnés. « *Montréal n'est pas là, s'exclame-t-elle. Les commissions scolaires comme leurs partenaires communautaires n'y sont pas, et c'est problématique. J'ai un problème avec ce que le ministre Blais est en train de faire. A-t-il peur de nous entendre, ceux qui connaissent réellement le réseau scolaire ? C'est une façon un peu particulière d'exercer son pouvoir à titre de ministre.* »

Même son de cloche chez Eve Kirlin, la vice-présidente du Comité de parents de la CSDM. Bien que son groupe fasse partie de la Fédération des comités de parents du Québec, qui a été convoquée par la commission, elle juge que les particularités de la CSDM auraient justifié sa présence. « *Pour la fédération, la CSDM a le même poids qu'une commission scolaire qui compte dix fois moins d'enfants. Montréal, c'est un peu la bête noire [du gouvernement], la "pas bonne", mais ça n'empêche pas que plein de nos organismes auraient eu des éléments importants pour contribuer à l'étude du projet* », fait-elle valoir.

### « Écartée »

Les principaux syndicats et organismes du milieu scolaire, tels que la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et son pendant anglophone, de même que les associations regroupant les cadres scolaires, figurent toutefois sur la liste. C'est aussi le cas de la Fédération québécoise des municipalités et de nombreuses associations régionales, qui sont appelées à témoigner pendant onze jours de travaux, échelonnés entre le 28 janvier et le 18 février.

Les trois seules commissions scolaires sollicitées sont celles qui se sont désaffiliées de la FCSQ. Marguerite-Bourgeois est du lot. Sa présidente, Diane Lamarche-Venne, assure être « *bien équipée* » pour exprimer la position des écoles montréalaises. « *Ça fait longtemps qu'on est dans les limbes autour du projet de loi 86. Nous sommes prêts à intervenir* », a-t-elle dit.

À la Coalition avenir Québec, une porte-parole a confirmé que de toute la liste d'intervenants proposés par la formation politique, la CSDM avait été le seul organisme à être écarté par le gouvernement. La CAQ serait « *favorable* » à entendre celle-ci.

Le porte-parole du Parti québécois en matière d'éducation, Alexandre Cloutier, déplore lui aussi cette omission. Il rappelle qu'en raison de l'ampleur des réformes proposées à la démocratie scolaire par le gouvernement Couillard, sa formation réclame une « *consultation générale* », ouverte à tous, plutôt qu'une « *consultation particulière* », où les parlementaires sélectionnent les intervenants.

En matinée, lors d'un point de presse tenu à Québec, le ministre Blais s'est défendu d'avoir trié sur le volet les groupes qui comparaitront devant la commission parlementaire. « *On est en démocratie, donc ce n'est pas moi qui invite qui je veux. [...] Ça se fait à la suite d'une discussion, d'un échange, d'une négociation avec nos collègues de l'Assemblée nationale* », a-t-il affirmé.

Il a également soutenu que la décision d'aller de l'avant avec une consultation particulière plutôt qu'ouverte au grand public avait été prise au cours d'une « *discussion* », « *qui se fait entre leaders aussi avec l'opposition* ». « *On a décidé de cette formule-là ensemble et je ne ferai pas plus de commentaires.* »

*Avec Isabelle Porter*